

DIXIÈME PARTIE.

PROCÉDURES NON CONTENTIEUSES.

	ART.
LXVI. Dispositions générales.....	1308
LXVII. Registres et manière de les authentifier:	
Section I. Registres de l'état civil.....	1311
II. Registres des bureaux d'enregistrement.....	1317
III. Registres des shérifs et des coroners.....	1318
LXVIII. Compulsoires.....	1320
LXIX. Conseil de famille.....	1331
LXX. Tuteurs, curateurs et conseils judiciaires.....	1337
LXXI. Vente de biens des mineurs et autres incapables:	
Section I. Biens excédant quatre cents piastres.....	1341
II. Biens n'excédant pas quatre cents piastres.....	1357
III. Disposition générale.....	1361
LXXII. Procédures relatives aux successions:	
Section I. Scellés.	
§ 1. Apposition des scellés.....	1362
§ 2. Levée des scellés.....	1375
II. Inventaire:	
§ 1. Confection de l'inventaire.....	1387
§ 2. La vente.....	1399
III. Bénéfice d'inventaire.....	1405
IV. Lettres de vérification.....	1411
V. Envoi en possession.....	1422
VI. Succession vacante.....	1426
VII. Vérification des testaments.....	1430

ONZIÈME PARTIE.

ARBITRAGE.

LXXIII. Arbitrage.....	1431
LXXIV. Dépôts se rattachant aux procédures dans les cours hors de la Province.....	1445

APPENDICE

	PAGES
1. APPENDICE DU CODE.—CÉDULES.....	1773
2. RÈGLES DE PRATIQUE DE LA COUR DU BANC DU ROI (R. P. C. B. R.).....	1797
3. RÈGLES DE PRATIQUE DE LA COUR DE RÉVISION (R. P. C. R.).....	1808
4. RÈGLES DE PRATIQUE DE LA COUR DE RÉVISION DU DISTRICT DE MONTRÉAL (R. P. C. R. (MONTRÉAL)).....	1812